



ARR-VOIRIE-TEMP 2024-124

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISoire DE CIRCULATION ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- VU le Code de la Route,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de Voirie Routière,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **CONSIDERANT** la demande de la commune de CRUSEILLES
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les lieux pour la soirée de la fête nationale.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté 2024-71 du 7 mai 2024 est abrogé.

ARTICLE 2 :

La Route du Lac sera fermée à la circulation le samedi 13 juillet 2024 de 19h00 au dimanche 14 juillet 2024 à 5 h 00 entre le restaurant « l'Ancolie » et le parking enrobé de la piscine.

Une pré signalisation sera en place au carrefour avec la route des Gargues et celui avec la Route de Maconseil et l'accès au-delà de cette pré signalisation ne pourra se faire que pour le stationnement à la manifestation.

Une déviation sera mise en place par la route des Dronières RD 15, route de Menthonnex en Bornes RD 27, route du Parc à Daims puis route des Gargues et inversement.

ARTICLE 3 :

L'accès aux places de stationnement situées au niveau du parking en gravier de la piscine sera condamné afin d'installer un chapiteau à partir du vendredi 12 juillet 2024 à 8h, jusqu'au dimanche 14 juillet à 15h.

ARTICLE 4 :

La signalisation de fermeture sera mise en place en amont par les services techniques de la commune et installée par les bénévoles chargés de l'organisation ; ils seront chargés de veiller au maintien du dispositif pendant la durée de la soirée.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 12 juillet 2024.

Madame le Maire,
Sylvie MERMILLOD

Affiché le : 12 JUL. 2024

